Image not found or type unknown

Succession après décès des deux conjoints

Par **Queval Christiane**, le **15/03/2018** à **17:56**

Suite au décès du conjoint survivant, d'un couple âgé, sans enfants, ayant bénéficié d'une donation totale de son conjoint, qui hérite ?
Merci de bien vouloir me répondre.

Par **youris**, le **15/03/2018** à **18:35**

en l'absence de dispositions particulières prises le conjoint survivant, ce sont ses héritiers qui héritent dans l'ordre prévu par le code civil, c'est à dire les frères et soeurs du défunt, puis les neveux et nièces.
l'article 737 du code civil indique:
Lorsque les père et mère sont décédés avant le défunt et que celui-ci ne laisse pas de postérité, les frères et soeurs du défunt ou leurs descendants lui succèdent, à l'exclusion des autres parents, ascendants ou collatéraux.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés